

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

DU MERCREDI, 30 SEPTEMBRE.

TURQUIE.

Constantinople, 25 août.

Hussein-Bey est parti d'ici le 12 de ce mois avec 8000 hommes pour Kirkliissa, Halil-Pacha était arrivé à Andrinople, où l'on attendait le visir. Le 17, la garde impériale a reçu l'ordre de se mettre en toute hâte en mouvement sur Karaburnu, attendu que 14 bâtimens de guerre russes menaçaient d'y tenter une descente. Hier, on a publié la nouvelle de l'entrée des Russes à Andrinople. Depuis lors, on s'arme pour marcher sur Daud-Pacha, où doit se former un corps considérable.

Du 27. — L'armée russe qui est entrée le 20 à Andrinople s'est depuis divisée en trois colonnes, pour se rapprocher de Constantinople. Celle de l'aile droite marche sur Rodosto et paraît devoir attaquer du côté de terre les châteaux des Dardanelles, dont il ne lui sera pas difficile de s'emparer. La colonne de l'aile gauche marche le long des côtes de la mer Noire, et cherchera probablement à prendre possession des rives du Bosphore, afin que les escadres russes arrivant des deux côtés puissent se joindre devant Constantinople, dont la colonne du milieu s'approche en même tems par la grande route de terre. Cette troisième colonne est, selon les derniers rapports, déjà arrivée à Dsjatal-Burgas. Mais quoique les Russes nous menacent de si près, on parle ici, avec confiance, d'un armistice et même de la paix. Ce qu'il y a de certain, c'est que le secrétaire de la légation prussienne est parti il y a une quinzaine de jours avec un drogman de la Porte, se rendant au quartier-général russe pour négocier un armistice. Ils sont revenus depuis peu, et ont apporté, dit-on, des nouvelles tranquillissantes, ce qui paraîtrait confirmé par l'inaction des Russes qui, depuis trois jours, ne se sont plus avancés.

Une proclamation du sultan a fait un appel à tous les Moslems au-dessous de 60 ans pour se ranger sous le drapeau sacré du prophète, qui devait être porté aujourd'hui au camp de Ramis-Tschiftlick; mais le drapeau n'y a point paru. Tout paraît donc prouver que le vœu général pour la suspension des hostilités et pour la paix, ne tardera pas à être exaucé. L'armée russe, à ce qu'on assure, n'est composée que de 50,000 combattans; en ce cas il y aurait peut-être quelque péril pour elle à s'aventurer dans une capitale dont la population, six fois plus nombreuse, peut encore être fanatisée par un prince courageux. Au reste, quand on a représenté au sultan le danger qu'il courrait de voir entrer les Russes à Constantinople, il a répondu: « Qu'y a-t-il là d'extraordinaire? Est-ce que toutes les capitales de l'Europe n'ont pas successivement été occupées par des troupes ennemies? Je continuerai la guerre jusqu'au dernier homme, plutôt que de conclure une paix honteuse. » Hier, d'après ses ordres, un pacha soupçonné de trahison a été étranglé sur le Bosphore. La tranquillité n'a point été troublée en cette ville ni dans les environs. Le peu de Turcs en état de porter les armes, qui sont restés ici (les autres sont au camp), font des patrouilles toutes les nuits et protègent les habitans contre les incendies et tous les autres excès. (*Gazette d'Augsbourg.*)

Du 28. — Le 24 au soir, quatre des premiers fonctionnaires de l'état, munis de pleins pouvoirs, ont reçu l'ordre de partir sans délai pour le quartier-général russe. Un aide-de-camp du général prussien de Muffling les a accompagnés, et a rapporté à son retour ici, la nouvelle que les commissaires avaient été bien reçus par le général Diebitsch. Depuis lors, les espérances de paix sont devenues générales et la capitale jouit de la plus

grande tranquillité. Il est dur de recevoir la loi du vainqueur; mais nous n'avons pas d'autre ressource.

ISTRIE.

Trieste, 16 septembre.

L'occupation des Dardanelles par les Anglais et les Français ne s'est pas confirmée. On apprend de la Grèce que le comte Capodistrias a renoncé à sa résolution de se retirer, et qu'il paraît au contraire disposé à s'assurer pour toujours de l'administration suprême; les nouvelles monnaies grecques portent son effigie. On prétendait savoir à Corfou que plusieurs vaisseaux anglais, stationnés à Malte, avaient reçu l'ordre de faire voile pour Corfou, afin d'y prendre à bord des troupes de débarquement. La force des troupes anglaises dans les îles Ioniennes est évaluée à 10,000 hommes. De fortes remises de fonds sont, dit-on, en route d'Angleterre pour le lord haut-commissaire.

Le bruit que le pacha d'Egypte a le dessein de se déclarer indépendant de la Porte se renouvelle, et à ce sujet, divers bruits circulaient à Alexandrie, entr'autres que le commissaire turc envoyé par le sultan avec l'ordre pour la sortie de la flotte égyptienne, avait été étranglé au Caire. Les travaux accélérés des fortifications d'Alexandrie donnent de la force à ces conjectures. Le premier ministre du pacha devait être traduit devant un conseil de guerre, mais comme c'est un homme distingué qui a bien mérité de la patrie, on pensait que quand même il se serait rendu coupable de quelques erreurs, le pacha aurait égard à sa conduite antérieure.

À Venise le commerce commençait à se relever un peu.

FRANCE.

Paris, 26 septembre.

Le bruit s'est répandu que le 8 septembre, les hostilités ont recommencé entre les Turcs et les Russes, sans que la rupture de l'armistice eût été dénoncée. On attribue cet événement qui va décider du sort de la Turquie, au massacre de quelques avant-postes russes du côté de Porte-Grande. En calculant les distances, on peut présumer que les Russes sont arrivés du 15 au 16 devant Constantinople. S'il faut s'en rapporter à quelques nouvelles vagues, il y aurait eu quelques Français assassinés, on va même jusqu'à dire que les hôtels des légations ont été pillés par la populace. (*Courrier français.*)

PAYS-BAS.

Bruzelles, 27 septembre.

S. A. R. le prince d'Orange est arrivé hier au soir, à dix heures, en cette ville, de retour de son voyage en Allemagne.

— On assure qu'un vol de diamans et de schals de cachemire a été fait hier au palais de S. A. R. et I. la princesse d'Orange. On dit que la valeur seulement des diamans volés est de plusieurs millions.

Du 28. — Une lettre particulière de Paris du 26 contient ce qui suit: « On nous donne comme très-certain la nouvelle venue hier au soir assez tard par un courrier extraordinaire, reçu par M. le comte de Pozzo di Borgo, ambassadeur russe, que les négociations entamées entre le général Diebitsch et les plénipotentiaires turcs ont été rompues le 8 septembre. On attribue cette rupture d'un côté à la mauvaise foi des négociateurs ottomans, de l'autre à des engagements qui auraient eu lieu, malgré les ordres donnés, entre les cosaques de l'avant-garde, auxquels peut-être ces ordres n'ont pu parvenir, et des troupes musulmanes stationnées très-près de Constantinople.

On parle enfin de massacres et d'incendies dans le faubourg de Pera, de grands malheurs, dont on tait les détails, et d'une révolte de la populace qui aurait suivi l'exécution à mort de 500 janissaires.

» Ces détails n'ont été connus à la bourse que très-tard.
» C'est seulement hier à neuf heures du soir qu'ils ont été révélés à St-Cloud, où ils paraissent avoir fait une vive impression. »

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, 30 septembre.

Samedi dernier, un chariot, qui heureusement venait d'être déchargé, a passé sur le corps d'un enfant, dans la rue de la Boucherie. Le petit imprudent qui, au vu des personnes présentes, a voulu s'accrocher à la voiture, est tombé sous une roue et en a été quitte pour quelques fortes contusions. Il arrive assez fréquemment des malheurs de ce genre; nous ne les citons pas toujours; peut-être avons-nous tort, parce que l'on ne peut pas rappeler trop fréquemment aux parens la nécessité de surveiller leurs enfans. On se plaint, avec raison, que nulle part les enfans ne courent autant les rues et ne sont plus insolens envers les passans. C'est un abus qui cesserait certainement, si l'on avait plus souvent l'exemple de parens condamnés en simple police, comme civilement responsables des contraventions commises par ceux qu'il est de leur devoir de retenir dans les bornes de la décence et du respect pour les réglemens de police.

— Le collège électoral de la ville de Luxembourg se réunira demain, jeudi, à neuf heures du matin, à l'hôtel de régence, pour procéder à l'élection d'un membre du conseil de régence, en remplacement de feu M. Dutreux-Boch.

— S. M. a nommé membre de la commission d'instruction et inspecteur des écoles de la deuxième division du quatrième district dans le grand-duché de Luxembourg, M^r P. L. C. Casauy, juge-de-peace du canton de Sibret et membre des états provinciaux, demeurant à Roumont.

— S. Exc. le ministre de l'intérieur a nommé principal et régent des deux classes supérieures du collège de Tongres, M^r J. F. X. Wurth, docteur en philosophie et lettres. (S.-C.)

— S. Exc. a nommé principal du collège d'Enghien, M. Jacques-Arnoldi Gofflot, ci-devant curé du canton de Neuf-Château.

— S. Exc. le ministre de la justice, informé que quelques notaires avaient perdu de vue les dispositions de la loi du 12 juin 1816 (*Journal officiel*, n° 31), et de l'arrêté de S. M. du 12 septembre 1822 (*Journal officiel*, n° 43), concernant les formalités relatives aux ventes par licitation des biens des mineurs et interdits, a fait connaître à M. le conseiller-d'état administrateur de l'enregistrement, du cadastre et des loteries, par lettre du 31 août dernier, n° 39, l'indispensable nécessité que les employés de l'administration fussent chargés de porter leur attention sur les actes translatifs de propriété de biens immeubles concernant des mineurs ou des interdits.

— Le bataillon du 30^e régiment d'infanterie prussienne qui devait partir demain pour Trèves a reçu contre ordre et restera à Luxembourg.

— Un journal des provinces septentrionales prétend que M. Falk, ambassadeur à Londres, sera nommé ministre de la marine et des colonies, et que M. van der Capellen, ancien gouverneur-général des Indes, le remplacera dans ses fonctions d'ambassadeur.

— Il vient de se former à Gand, sous le titre de *Société industrielle*, une association de commerçans et de fabricans, dont on peut pressentir toute l'heureuse influence au milieu du Manchester de la Belgique. Il serait à désirer que Liège, qui en est le Birmingham, vît bientôt s'élever une semblable association dans son sein.

Le but de cette société est l'avancement et la propagation de l'industrie, par la réunion sur un point central d'un grand nombre d'élémens d'instruction, par la communication de découvertes et de faits remarquables, ainsi que des observations qu'ils auraient fait naître, et par tous les moyens qui seront suggérés par le zèle des membres de l'association pour en assurer le succès.

La société aura, dans son local, une bibliothèque et un cabinet de lecture; elle publiera, à des époques indéterminées, un bulletin renfermant les faits qu'elle croira devoir intéresser plus particulièrement l'industrie de la province; elle proposera

des prix pour l'invention, le perfectionnement ou l'exécution de machines et de procédés avantageux aux arts, aux manufactures, à l'agriculture et à l'économie politique. Elle cherchera à constater, par des expériences, le mérite des inventions nouvellement publiées, et s'occupera de recherches scientifiques qui pourraient devenir utiles à l'industrie. Elle s'occupera de tout ce qui pourra conduire à propager et à consolider parmi la classe ouvrière l'amour pour le travail, pour l'économie et pour l'instruction.

— Par arrêté royal du 3 septembre 1829, n° 100, S. M. a approuvé les statuts pour l'établissement de sœurs hospitalières à l'hôpital civil de la ville de Nivelles.

— M. 's Jacob a résigné ses fonctions de secrétaire au conseil-d'état. Le *Bijenkorf* insinue qu'il faudrait attribuer cette démarche à des motifs d'un grand poids, observant qu'il est plus lucratif d'être percepteur à Amsterdam que secrétaire au conseil-d'état, dont le traitement n'est que de fl. 6000, tandis que la place de percepteur à Amsterdam vaut de 15 à 25,000 fl.

— Le magnifique et riche Musée de Leyde vient encore de faire une acquisition considérable: il a reçu 62 caisses d'objets appartenant à l'histoire naturelle du Japon, qu'a envoyées M. Siebold, qui voyage dans ces contrées par ordre du gouvernement. Par malheur ce voyageur ayant voulu expédier au dehors une carte du pays, a été découvert; on a saisi la carte, et M. Siebold a été mis en prison, d'où l'on dit qu'il ne doit jamais sortir. (*Gazette de Rotterdam.*)

— On écrit de Mayence que la Prusse et les Pays-Bas ont, au sujet de la navigation du Rhin, présenté à la commission un projet qui obtiendra l'assentiment de toutes les personnes versées dans la matière. Les droits de navigation seront en Hollande de treize un quart cents, à Berg et à Daal de neuf cents par cent livres. Il ne sera payé provisoirement de droit de transit plus élevé que pour le thé et le sel. Si la France et Bade ne suscitent pas d'entrave au sujet du commerce de transit du Hâvre, on peut augurer de ce projet un heureux résultat pour les contrées riveraines du Rhin.

— La *Gazette d'État de Prusse* consacre, à son tour, une colonne à nos affaires. L'examen d'un ouvrage publié en allemand, sur la situation financière des Pays-Bas, lui inspire les réflexions suivantes:

« Tant de ténèbres couvrent encore l'ancien et le nouveau régime financier de ce royaume, qu'on ne saurait assez applaudir aux utiles efforts de ceux qui dirigent une lumière investigatrice sur ce chaos. Si cependant plusieurs passages du livre sont restés obscurs, le faute n'en est pas à l'auteur, mais au gouvernement des Pays-Bas, qui s'imagine devoir envelopper de mystère les choses administratives, et surtout la situation de la dette publique. »

Après avoir fait la part des embarras que nous a légués le gouvernement impérial, des frais d'une seconde guerre contre la France et des dépenses qu'entraîne celle contre les Malais, le rédacteur ne craint pas de dire que notre gouvernement n'a pris aucune mesure salutaire pour remédier au mal, qu'il compromet la fortune publique, en augmentant, sans rime ni raison, les dépenses beaucoup au-delà des recettes.

L'article se termine ainsi: « D'après notre auteur, le déficit des six dernières années s'élève à 99,89 6,550 florins!

« Que dirait-on d'un père de famille qui, au lieu de pourvoir à l'avenir de ses enfans, ne se bornerait pas à dissiper le patrimoine, mais contracterait encore des dettes mal à propos? Passons du foyer domestique au cabinet de l'homme d'état, et nous trancherons la question dans le même sens. Il se trouve cependant de notre temps des économistes qui nous représentent les emprunts et les dettes comme le triomphe de l'habileté financière. »

— Dans la nuit du 25 au 26 de ce mois un vol de diamans, perles et autres objets de grand prix, a été commis au palais de S. A. R. le prince d'Orange.

(*Gazette des Pays-Bas.*)

Plusieurs versions couraient hier sur cet inconcevable vol. Celle qui paraissait appuyée sur les meilleurs documens tendait à faire croire que le voleur se serait introduit par la terrasse du château, qui joint, comme on sait, l'hôtel du marquis de Trazignies. Le voleur aurait ensuite coupé un des carreaux au moyen d'un diamant, et après l'avoir préalablement

enduit d'une terre argilleuse, pour qu'en tombant il ne fit aucun bruit.

Arrivé dans les appartemens, il aurait descendu les stores et allumé une bougie d'un des lustres au moyen d'un briquet phosphorique. Ses pieds étaient, dit-on, empreints sur le parquet et le diamantaire a été trouvé brisé. Ce qui a dû surtout favoriser ce hardi projet, c'est que dans la nuit du 25 au 26 un brouillard si épais couvrait la ville entière, qu'on pouvait à peine distinguer les objets les plus rapprochés. Au nombre des diamans volés se trouvent, dit-on, tous ceux que S. A. R. la princesse d'Orange avait hérités de son auguste mère.

On assure que S. A. R. répondit à un courtisan, qui, en venant lui faire part de cette fâcheuse nouvelle, lui exprima son étonnement de ce que le voleur n'avait pas respecté l'appartement de la princesse: « On vole bien dans le temple du Seigneur. »
(*Courrier.*)

— Une petite statistique que donne le *Belge* des employés du ministère de l'intérieur qui reçoivent l'indemnité pour frais de déplacement et de séjour, présente le nombre de 5 Belges et 14 Hollandais.

— Un rescrit du Roi avait ordonné la formation d'un établissement dans la partie occidentale de la nouvelle côte de Guinée, et ensuite la prise de possession de toute la côte au nom de S. M.

En conséquence le navire le *Triton* et le brick *l'Iris*, y transportèrent M. van Delden, nommé commissaire pour la formation de l'établissement projeté; M. Macklot et quelques autres membres de la commission d'histoire naturelle aux Indes orientales; M. Boers, lieutenant de la marine, chargé des observations nautiques, et enfin M. Schreyber, lieutenant d'infanterie, destiné à commander la garnison.

L'expédition, après avoir longé la côte vers le nord, découvrit par les 3 degrés 42 minutes de latitude australe, et 133 degrés 57 minutes de longitude et de Greenwich, une baie qui reçut le nom de la *Baie du Triton*, et qu'on jugea propre au but proposé.

Avec le secours des indigènes, qu'on trouva doux, traitables et plus ou moins civilisés, on y construisit un fort, auquel on donna le nom de *Fort du Bus*, et où l'on arbora le pavillon des Pays-Bas, le 24 août 1828, anniversaire de la naissance du Roi.

Une proclamation fut en même temps publiée par M. van Delden pour constater cette prise de possession, au nom de S. M., ledit jour, 24 août.

L'expédition dans son voyage a déjà recueilli plusieurs faits intéressans pour la géographie, l'histoire naturelle et les sciences nautiques. Le séjour permanent d'un établissement européen à la Nouvelle-Guinée donnera sans doute lieu à de plus importantes découvertes, et entr'autres à un examen ultérieur de la rivière Dounga, qui peut-être sera trouvée être un détroit formant une île de la partie méridionale de la Nouvelle-Guinée.

— Des lettres de Berlin annoncent que les Russes ont fait déjà de précieuses découvertes dans les diverses bibliothèques d'Andrinople. On espère que les recherches qu'on poursuit sans relâche seront encore plus fructueuses.

— Au mois de novembre dernier, l'équipage d'un vaisseau abandonné, qu'on suppose avoir été submergé par le vent dans le golfe de Saint-Laurent, vint échouer à Anticosti; et ce printemps il ne se trouvait plus un être vivant pour rendre compte de ses déplorables aventures. Une chaloupe venant des îles Magdalen aborda près de la pointe orientale d'Anticosti, et les hommes se dirigèrent vers une hutte qu'ils aperçurent non loin du rivage. En y entrant ils furent frappés d'horreur et d'étonnement au spectacle qui s'offrit à leurs regards. L'aire de la hutte était jonchée de squelettes d'hommes, de femmes et d'enfans de différens âges, qui formaient sans doute l'équipage du vaisseau submergé. Un homme mort était encore dans le hamac où il avait expiré, et sur la place qui indiquait le foyer se trouvait une marinette remplie de chair humaine dans un état complet de putréfaction. Dans une cabane intérieure gissaient plusieurs corps rangés sur une même ligne, comme des carcasses dans une boucherie, et prouvaient évidemment qu'on en avait coupé la chair pour servir d'alimens journaliers à ceux qui survécurent à cette horrible misère; on trouva des accoutremens de femmes et d'enfans qui annonçaient que ces tristes victimes de la famine et du désespoir étaient d'un rang distingué. On

découvrit encore des objets précieux, tels que des montres et une somme d'argent considérable, ainsi que des papiers appartenant aux passagers et indiquant quel était le vaisseau; mais rien de certain n'avait transpiré à cet égard.

— Il existe en Europe 18,140 comédiens, 21,007 comédiennes, 1,733 directeurs de spectacle, 1974 souffleurs, 28,760 figurans, et 8,430 auteurs dramatiques, total 80,044 individus vivant du théâtre, sans compter les décorateurs, peintres, machinistes, costumiers, etc., etc.

— L'article qui suit, extrait du *Journal de la province de Liège*, sera lu avec intérêt, non seulement par les chasseurs, mais aussi par tous ceux qui désirent l'introduction d'un régime plus économique dans les dépenses de l'état.

« On dit que les peuples belliqueux aiment la chasse avec passion, parce qu'elle leur offre une image permanente de la guerre, des dangers qu'on y affronte, des ruses qu'on y emploie, de la joie que causent les succès ou la mort d'un ennemi. Il y a, à ce compte, peu de nations qui puissent disputer aux Belges la palme de la bravoure. Quel est le pays qui pourrait se vanter de délivrer tous les ans une aussi grande quantité de ports d'armes, d'improviser en automne une armée plus aguerrie, plus active, plus entreprenante, de métamorphoser en vaillans Actéons tant de paisibles citadins, qui renoncent stoïquement aux délices des villes pour aller braver la faim, la soif, le chaud, le froid, les fatigues et les privations de tout genre? »

» Pour ne parler ici que de la seule province de Liège, on a déjà signé cette année, depuis l'ouverture de la chasse jusqu'à présent, 480 ports d'armes, et il paraît que le zèle produit par l'esprit d'imitation ne se ralentit pas, puisque l'administration provinciale reçoit tous les jours de nouvelles demandes. Cependant les vétérans de la chasse, ceux qui ont blanchi sous le harnais, assurent que l'année est mauvaise, et qu'ils voudraient bien rendre leur *diplôme* au prix coûtant.

» Examinons un instant sous le rapport financier le produit de cette taxe volontaire, qui se perçoit sans effort, sans résistance, sans le secours onéreux d'une légion d'employés fiscaux. Chaque port d'armes coûte 14 fl. 78 c.; ce qui donne jusqu'à présent pour la province de Liège le chiffre de 7,094 fl. 40 c., sur lesquels M. le comte de Marnix, grand-veneur prélève 68 cents pour visa ou *leges*. Ce grand officier de la couronne a donc reçu des chasseurs de notre province 326 fl. 40 c., sans préjudice des supplémens. Si nous prenons maintenant pour base d'un calcul général le résultat qu'offre Liège, nous trouverons que les chasseurs des 18 provinces rapportent au trésor la somme de 121,824 fl., et à M. de Marnix, ainsi qu'à son confrère des provinces septentrionales, la légère prime de 5,875 fl. 20 cents sur 8,640 ports d'armes délivrés dans notre hypothèse. Notre évaluation n'a rien d'exagéré; car, s'il y a des provinces où l'on trouve un nombre moindre de chasseurs que dans la nôtre, on en compte en revanche d'autres qui peuvent s'enorgueillir de sept à huit cents Nembrod brevetés, qui sont, comme leur patron, de vaillans chasseurs devant le seigneur.

» Dans un moment où l'on prêche l'économie de toutes parts, ne pourrait-on pas, sans inconvénient aucun, supprimer le *département des chasses*, en d'autres termes, des sinécures de haut luxe, et charger les gouverneurs des provinces d'accorder directement les ports d'armes à ceux qui ont le droit d'en obtenir? »

» En France, il n'y a pas, que nous sachions, de département des chasses. C'est, en vérité, bien dommage; car MM. de Polignac et de La Bourdonnaye en auraient pu faire une jolie petite sinécure pour un de leurs bons amis de 1815, en lui abandonnant aussi les *leges*, à l'imitation des Turgot et des Necker de notre royaume. Cela n'aurait pas laissé de faire une somme assez ronde, une récompense assez honnête pour la *fi-délité malheureuse* dans un royaume couvert de forêts, qui compte 86 départemens, 373 arrondissemens, 2,842 cantons et 37,400 communes. Mais, nous le disons avec orgueil, le ministère français n'est encore qu'à l'a. b. c., en comparaison du nôtre, relativement à l'art de tirer deux moutures d'un sac, et de faire l'aumône déguisée sous une forme honnête à des gens qui, par leur naissance, ne peuvent travailler, ni accepter un emploi qui déroge. *Noblesse oblige*, a dit quelque part le duc de Lévis. »

THÉÂTRE DE LUXEMBOURG.

Les représentations, interrompues pendant quelque tems, ont recommencé dimanche dernier par un de ces ouvrages que nous ne sommes pas dans l'habitude de voir jouer; aussi l'*Ecole des Vieillards* avait-elle attiré bonne chambre. Quoique cette comédie eût été depuis plusieurs mois promise et attendue, et qu'en nous dédommageant ainsi d'une foule de vaudevilles insignifiants, M. le directeur du théâtre eût un peu diminué ses droits à la gratitude du public, on doit néanmoins l'approuver d'un pareil effort; c'est un témoignage assuré de son zèle et une garantie de ses soins à remonter le répertoire au commencement de l'abonnement qu'il vient de contracter. L'*Ecole des Vieillards*, pièce d'un genre très-élevé, a obligé les acteurs à des études plus sérieuses que d'ordinaire; ils ont, à une exception près, assez bien rendu leurs rôles, et des suffrages qui seront mieux mérités une autre fois, ont encouragé Verne dans le personnage du duc d'Elmar, Brosse dans celui de Bonnard, et St.-Edme dans celui de Danville; on eût désiré cependant que St.-Edme eût approprié davantage son costume à l'âge de Danville. Ce léger reproche ne peut être passé sous silence; cet acteur récite bien les vers; il a beaucoup de nerf dans sa diction et un ton distingué; tout ce qui peut ajouter à l'agrément et au perfectionnement de son jeu doit lui être indiqué, parce que l'on est convaincu qu'il met toutes les observations justes à profit. On aimera à entendre faire une mention particulière de M^{me} Verne, qui a rendu le rôle si difficile d'Hortence avec un talent remarquable, même aux yeux de beaucoup de personnes qui ont vu jouer la pièce sur une plus grande scène.

Demain, la première soirée de l'abonnement. Plusieurs sujets nouveaux vont renforcer la troupe. M. Xavier, qui remplace Edouard, débutera dans le *Barbier de Séville*.

Le directeur fera bien de mettre définitivement au rebut les vaudevilles du genre de celui qui a suivi l'*Ecole des Vieillards*.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

ADJUDICATION

De la Perception des droits de place sur les grands marchés aux bestiaux.

Luxembourg, le 29 septembre 1829.

Mardi, 6 octobre prochain, dix heures du matin, à l'hôtel de régence, les bourgmestre et échevins de la ville mettront en adjudication la perception du droit de places sur les grands marchés aux bestiaux qui se tiennent sur le plateau du Limpersberg.

Le cahier des charges est en lecture au secrétariat de la ville.

Les Bourgmestre et Echevins, SCHEFFER.

Le Secrétaire de la ville, SCHROBILGEN.

ADJUDICATION

des fournitures nécessaires à l'entretien des détenus dans la maison de sûreté civile et militaire à Luxembourg, pendant l'année 1830.

Le mardi, 6 octobre prochain, à 2 heures de relevée, en l'hôtel de régence, par-devant le collège des Régens de la maison de sûreté civile et militaire de cette ville, et sous réserve d'approbation de l'autorité supérieure, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions et au rabais, des fournitures nécessaires à l'entretien des détenus, pendant l'année 1830, consistant en :

Pain de seigle et de froment; pommes de terre; viande et graisse de bœuf; beurre; lait; farine d'orge; orge mondée ou gruau; pois verts, ou gris et lentilles; légumes, tels que choux, carottes, navettes, oseille, oignons, etc., etc.; sel, poivre, vinaigre, huile, chandelles; paille pour le casernement; bois de chauffage; balais, etc., etc.

L'adjudication aura lieu, d'abord par soumissions, au moyen de billets cachetés qui devront être déposés préalablement, par les soumissionnaires, au secrétariat de la régence; et ensuite, elle aura lieu au rabais et à l'extinction des feux, sur la mise à prix portée dans la soumission la moins élevée.

Les soumissions devront porter les prix, d'après les bases suivantes :

1° Pour le pain, à tant la pièce de froment ou de seigle, du poids d'une livre des Pays-Bas; 2° pour les pommes de terre, à tant par poids de cinquante livres; 3° pour la viande et graisse de bœuf, à tant par poids de cinq livres; 4° pour le beurre, à tant par livre; 5° pour le lait, à tant par litron; 6° pour la farine d'orge, orge mondée, etc., à tant par poids de cinq livres; 7° pour les légumes verts, à tant par poids de cinq livres; 8° pour le sel, à tant par poids de cinq livres; 9° pour le poivre, à tant par poids de cinq onces; 10° pour le vinaigre et l'huile, à tant par demi-litron; 11° pour les chandelles, à tant par livre; 12° pour la paille, à tant par cent bottes de cinq livres; 13° pour le bois, à tant par corde des Pays-Bas; 14° pour les balais, à tant par botte de douze; 15° pour le blanchissage des effets d'habillement, linge, etc., à tant par pièce; 16° pour le raser et la coupe des cheveux des détenus, à tant par individu.

Le cahier des charges et conditions de ces diverses fournitures est en lecture au secrétariat de la régence de cette ville.

Luxembourg, le 29 septembre 1829.

Le collège des Régens de la maison susdite,

Ch. DE LONGRÉE, vice-président.

SCHROBILGEN, secrétaire.

ANNE NAMUR a l'honneur d'informer le public qu'elle établira, à

commencer du 1^{er} octobre prochain, une école pour apprendre aux jeunes demoiselles à tricoter, raccommoder, coudre, broder, etc.

Elle se recommande aux parens qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Son école se tiendra chez ses parens, Marché-aux-Herbes, n° 260.

Jⁿ Tr^e MEYER, menuisier, demeurant rue du Nord, n° 291, a l'honneur de prévenir le public qu'il confectionne des *jalousies* à la mécanique; il tient également un assortiment de meubles dans le genre le plus moderne.

CERCLE LITTÉRAIRE DE LUXEMBOURG.

Les personnes qui voudraient entreprendre le service intérieur du Cercle littéraire, qui doit s'établir le 16 novembre prochain dans la maison Metz, sont priées de s'adresser à l'un de directeurs soussignés. SCHEFFER, DE LA FONTAINE, WILLMAR, DE MOOR, COUTURIER et GELLÉ.

AVIS. — La vente d'un corps de ferme situé sur la commune de Musson, appartenant à madame la baronne de Marches, fixée au 20 octobre prochain, est suspendue.

SOCIÉTÉ DU LUXEMBOURG.

Les actionnaires de la société du Luxembourg sont invités à effectuer, du 21 de ce mois au 20 octobre prochain, dans les villes qu'ils ont eux-mêmes désignées, et de la manière indiquée dans l'avis individuellement remis à chacun d'eux, le versement du troisième cinquième du montant de leurs actions, conformément à l'article 9 des statuts de la société.

Bruxelles, le 20 septembre 1829. L'Administrateur dirigeant, (Signé) Ch. MOREL.

A LOUER, pour entrer en jouissance au mois d'octobre, le rez-de-chaussée de la maison n. 509, rue de la Congrégation, appartenant à M. Guill. Pescatore. Ce quartier se compose de huit pièces, non compris cuisine, cave et grenier. — S'adresser, pour plus amples renseignements, au propriétaire susdit.

En vente chez Scheid, libraire, place d'Armes, n° 222, à Luxembourg :

LES AVENTURES DE TÉLÉMAQUE, par Fénelon; nouv. édit. in-8°, sur beau pap., broch. 30^s ou 71 cents; avec portr. et grav. 95 cents.

DEUTSCHE Sprachlehre von Desaga, in halb Leder geb. mit verg. Titel, zu 1 fl.

Adressbuch der Kaufleute und Fabrikanten von Europa und den andern Welttheilen; 4 mittelm starke Bände, zu 7 fl.

VENTE EN MASSE

D'un Corps de Ferme situé sur la commune de Musson.

Mardi, 20 octobre 1829, à deux heures de relevée, en l'étude et par le ministère de M^e Marson, notaire résidant à Virton;

A la requête de madame Agathe-Charlotte Duhan-de-Martiny, veuve de M. Henri-Joseph baron de Marches, rentière, résidant à Guirsch;

Il sera procédé à l'adjudication publique, en un seul lot, d'un corps de ferme consistant en

31 bonniers de terres labourables;

8 bonniers de prairies;

Maison, grange, écuries et jardins.

Le tout situé en la commune et sur le territoire de Musson, canton de Virton.

Cette ferme est louée pour 3, 6 ou 9 années, dont la quatrième a commencé le 23 avril dernier; elle rapporte quatre cent vingt-cinq florins par an. MARSON-GRANDJAN.

VENTE PAR LICITATION.

En suite d'un jugement rendu par le tribunal civil de l'arrondissement de Luxembourg, le vingt-trois juin dernier, dûment enregistré, il sera procédé, le lundi, 12 octobre prochain, à deux heures de relevée, devant la justice de paix du canton de Luxembourg, et dans la salle ordinaire d'audience, par le ministère du notaire soussigné, à ce délégué par le jugement précité, à la vente par licitation et à cinq années de crédit :

a. D'un corps de bâtiment situé à Luxembourg, faisant le coin de la rue de la Boucherie, partagé en deux lots.

b. D'une maison d'habitation située à Luxembourg, Grand-rue, entre la maison du sieur Gerdon, boucher, et celle du sieur Jacques, boulanger.

c. D'un jardin situé en la commune d'Eich, lieu dit Limpersberg, entouré d'une haie vive, entre les biens de l'hospice civil et les propriétés du sieur Staudt, d'Eich.

Lesdits biens provenant des acquêts faits pendant la communauté du sieur Jean Stroock, vivant marchand de vins à Luxembourg, et de dame Marie Mousin, sa veuve.

Luxembourg, le 15 septembre 1829. F. X. HEUSCHLING, not.

ANNONCE. — Jeudi prochain, 1^{er} octobre 1829, vers deux heures de l'après-midi, en cette ville, rue de Genister, n° 242, les héritiers de défunte dame Justine Gérard, veuve Metz, feront vendre à l'enchère, à crédit de six mois, les vins de Sarre provenant de cette succession, crûs des années 1825, 1826, 1827 et 1828.

Anzeige. — Die von dem Nachlasse der verlebten Frau Justine Gerard, Wittve Metz, herkommenden Saar-Weine von den Jahren 1825, 1826, 1827 und 1828, werden am nächsten Donnerstage, 1sten October 1829, gegen 2 Uhr des Nachmittags, dahier in der Genister-Gasse, N° 242, auf sechs Monate Borg, öffentlich versteigert werden.